



**Chambre de Métier
et de l'Artisanat**

Moselle

Monteur-utilisateur d'un échafaudage fixe

Objectifs de la formation

- Monter/démonter un type d'échafaudage fixe de l'entreprise dans le respect des règles de sécurité et de prévention
- Utiliser un type d'échafaudage fixe de l'entreprise dans le respect des règles de sécurité et de prévention

Public, pré-requis

- Toutes personnes susceptibles d'être amenées à monter ou utiliser un échafaudage fixe dans l'entreprise. Etre reconnu médicalement apte au travail en hauteur, sans restriction de port de charges

Contenu de la formation

- Echafaudages fixes : constitution de l'échafaudage préfabriqué
- Aménagement de l'aire de travail : environnement, risques, EPI, protections collectives, installation du matériel
- Mise en œuvre des matériels, protection individuelle et collective, analyse des risques, préparation du matériel, du sol
- Montage et démontage d'un échafaudage simple. Conditionnement et stockage du matériel
- repli du chantier

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en salle (1 jour) : exposés, questions réponses, exercices. Cours théoriques et pratiques (démonstrations) illustrés par des supports vidéo
- Application pratique sur chantier (1 jour) : Mise en œuvre du matériel et montage démontage d'un échafaudage fixe

Animation

- Par des formateurs, ingénieurs ou techniciens spécialisés et assurant également des missions techniques auprès des entreprises

Validation de la formation

- Contrôle des connaissances et savoir-faire, tests théoriques et pratiques
- Avis délivré par un organisme agréé
- Remise d'une attestation de formation professionnelle

Durée et coût de la formation

- Durée : 14 heures soit 2 jours de 7 heures
- Coût total de la formation : 630 euros

Dispositions pratiques de la formation

- Lieu : Sarrebourg
- Dates : à définir
- Horaires :
- Effectif maximum : 10 auditeurs

Contact

[Service Clients](#)

Téléphone : 0820 857 057 (prix d'un appel local)

Télécopie : 03 87 62 71 25

E-mail : serviceclient@cm-moselle.fr



Code E/FC/FR/8/A
03/2009
Page 1 sur 1